

Le FIL

de Solidarité Paysans Franche Comté

Bulletin de liaison et d'information

N° 2

Décembre 2016

EDITORIAL

PAYSAN PAYSAGE PAYS SAGE

3 mots gravés sur un T-shirt offert qui reflètent l'âme du paysan. 3 mots qui « regardent en coin « la variable d'ajustement ».

Cet édito est consacré à la variable d'ajustement que constituent les paysans. En d'autres termes une restructuration des exploitations pour coller aux marchés. Concrètement un petit coup de pouce supplémentaire à la disparition des paysans en compétition pour garder le cap de productions à bas prix.

Cette politique agricole de compétitivité que l'on veut faire passer comme fataliste a poussé à une accentuation de la réduction du nombre d'exploitations avec toutes les répercussions sur les paysan(ne)s que l'on connaît : mal-être ; stress ; suicide ; exclusion sociale. Ce phénomène s'est accentué depuis les années 1970, période à laquelle les conséquences de la surproduction commencent à se faire sentir.

En ces temps de crise, ou plutôt de choix politiques (arrêt des quotas) en faveur des lobbies, le Ministre de l'Agriculture, Stéphane Le Foll, soucieux de la situation des paysans (ou de l'image que peut donner une profession qui bat les records au niveau du nombre de suicides) a contacté la Chambre d'Agriculture Nationale, la Mutualité Sociale et Solidarité Paysans afin de prendre un certain nombre de mesures en "faveur" des paysans fragilisés. Si l'on peut retenir un point positif dans la décision du ministre, c'est celui de se soucier des paysans victimes de "la crise", de mettre les professionnels autour de la table et de nous y avoir conviés. A ce titre nous ne pouvons que le remercier.

Cependant, malgré les mesures mises en œuvre, un minimum de remise en cause d'une compétitivité à tout va est indispensable si l'on veut considérer les paysans en tant

que tel et leur rôle sociétal.

La considération du paysan comme toute autre personne passe par l'écoute :

- base de la solidarité ;
- base du respect de l'autre ;
- et base de la richesse qu'engendre la différence.

L'écoute fait partie des piliers d'action de Solidarité Paysans. Nous nous formons continuellement à l'écoute par la formation et par la conscientisation de son importance. C'est un des facteurs primordial de la résilience (rebondissement) de la personne.

Solidarité Paysans constate que 70% des exploitations que nous suivons poursuivent leur activité. Il conviendrait donc urgemment de revoir conditions de viabilité des exploitations pour l'attribution des aides par la CDOA (Commission D'orientation Agricole) dès lors que l'exploitation fait l'objet d'un accompagnement global visant sa consolidation.

PAYSAN / PAYSAGE / PAYS SAGE

Au cours de la table ronde du 6 décembre à Dole, un paysan est intervenu pour témoigner d'une initiative collective entre agriculteurs afin d'alerter par lettre une situation préoccupante d'un de leur collègue.

LA Solidarité et la lutte contre la variable d'ajustement ne commence t- elle par-là : ne pas regarder ailleurs quand l'un d'entre nous « patine » et attendre les bras croisés en faisant des plans pour récupérer ces terres ?

Vous souhaitant bonne lecture joyeuses fêtes et meilleurs vœux pour 2017

Ferjeux COURGEY,
Président d'APAD- Solidarité Paysans 25



L'ACTU' AGRICOLE

VERSEMENT ICHN 2015 ET POINT SUR ATR 2016

Pour les personnes qui ont fait l'objet d'un contrôle ICHN pour leur dossier PAC 2015, l'ASP prévoit un paiement en bloc de l'ICHN 2015 entre le 15 décembre et le 22 décembre 2016.

Le versement correspond à la différence entre ce qui a été déjà perçu dans le cadre de l'ATR 2015 et la valorisation 2015 (montant faisant l'objet d'un stabilisateur à 89.59 %) diminuée le cas échéant, des sommes restant dues à l'ASP.

L'ATR 2016, correspondant à 90 % du montant ICHN 2015 payé, sera versé fin décembre 2016 (sauf imprévu).

Si vous souhaitez un récapitulatif des aides 2015 qui vous reste à percevoir (hors MAEC, aide à l'agriculture biologique et aide à l'assurance récolte) et des aides ATR 2016, contactez votre DDT.

AIDE 1000 € POUR LES ELEVEURS A LA FIN D'ANNEE

Un montant forfaitaire de **1000 € euros sera versé aux éleveurs laitiers en difficulté livreurs en octobre 2016** répondant à au moins un critère compatible avec le règlement européen. En cas d'enveloppe budgétaire restante, le montant pourra être réévalué à la hausse et complété ultérieurement par un second versement.

Sont en difficulté : les éleveurs laitiers bénéficiaires du PSE (FAC-année blanche...) soit 23 000 éleveurs laitiers + ceux prouvant une baisse de EBE de plus de 20% en 2016 (EBE prévisionnel possible) + nouveaux installés en 2015-2016.

Pour qu'un éleveur laitier en difficulté soit éligible à cette aide, il faut qu'il réponde à au moins un des 4 critères suivants, compatibles d'après le Ministère avec le règlement européen :

- Etre membre d'une OP ou d'une coopérative
- Avoir moins de 30 vaches laitières
- Avoir réduit sa production sur la période janvier 2016- octobre 2016 par rapport à la même période 2015
- Avoir bénéficié d'une aide couplée pour l'autonomie fourragère : aide aux légumineuses fourragères ou au soja

Au vu des quatre critères, **presque toute la population dite en difficulté devrait être éligible puisque déjà plus des ¾ des éleveurs sont en coopérative ou en OP.**

Les producteurs de lait à comté pourraient en bénéficier vers janvier si l'enveloppe n'est pas terminée.

LOCATAIRE : PENSEZ A DEMANDER LA DEDUCTION DU DEGREVEMENT DE LA TFNB 2016 SUR VOS FERMAGES !

Suite aux intempéries exceptionnelles du printemps, (pluviométrie et orages violents), le gouvernement a annoncé fin juillet des mesures d'accompagnement en faveur du secteur des grandes cultures.

C'est dans ce cadre qu'une procédure de dégrèvement de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) est mise en œuvre pour venir en aide aux agriculteurs concernés.

Toute la Franche Comté est concernée. En conséquence, **les agriculteurs de la région bénéficieront d'un dégrèvement d'office de 30 % de leur taxe sur le foncier non bâti (TFNB)**, pour les parcelles agricoles classées dans la catégorie des terres arables.

Cette baisse forfaitaire sera automatiquement imputée sur le montant de TFNB à payer pour 2016, sans aucune démarche de la part des agriculteurs concernés. **Lorsque l'exploitant n'est pas le propriétaire foncier, c'est le propriétaire qui est dégrévé, mais la loi (article L. 411-24 du code rural) lui fait obligation d'en restituer le bénéfice à l'exploitant en le déduisant du montant du fermage.** Le niveau de dégrèvement retenu correspond au taux de perte de récolte moyen constaté au sein du département, conformément aux dispositions du code général des impôts. **Toutefois, les agriculteurs justifiant de pertes supérieures à ce taux moyen pourront solliciter auprès de la direction départementale des finances publiques (DDFiP), sur la base de demandes individuelles, une remise gracieuse sur le montant de TFNB restant à payer. Ils pourront également demander des délais de paiement et remises gracieuses sur les autres impôts directs auxquels ils sont par ailleurs assujettis.**

En cas de questions, vous pouvez contacter votre centre des impôts ou DDT.

CHEQUE-AUDIT

Dans le cadre de son Plan d'Actions Immédiates en faveur de l'agriculture, la Région Bourgogne Franche Comté met en place une aide à la réalisation d'audits agricoles par des prestataires ayant conventionné avec la région.

L'objectif de ces audits est de vous permettre de **mieux connaître les leviers d'actions sur votre exploitation et de disposer d'une feuille de route pour améliorer la rentabilité économique de votre exploitation**, en prenant en compte les aspects humains et environnementaux.

Solidarité Paysans Jura a déposé une demande d'accréditation pour réaliser ces audits. Le dossier administratif a été validé, nous attendons le retour des élus régionaux. En fonction du soutien de la Région Bourgogne Franche Comté, il est envisager d'étendre notre action à toute la région (pour le moment, seulement Jura). A l'heure actuelle, seules les Chambres d'Agriculture Départementales ont obtenu le conventionnement.

Pour information, **le prix de l'audit proposé par Solidarité Paysans serait de 650€, payable en chèque audit de la région, dont 195 € resteraient à votre charge** (les prix Chambre étant bien entendu largement supérieurs).

Si vous êtes intéressés par cette démarche, n'hésitez pas à en parler à vos bénévoles. ou à notre animatrice.



L'INSAISSABILITE DES BIENS IMMOBILIERS POUR UN ENTREPRENEUR INDIVIDUEL : DECLARATION ET DROIT A L'INSAISSABILITE

Qu'est-ce-que c'est ? **La déclaration d'insaisissabilité** est un mécanisme créé par le législateur afin de permettre à un entrepreneur individuel (commerçant, artisan, agriculteur ou profession libérale) de protéger de ses créanciers professionnels une partie de ses biens.

Pour quels biens ? D'abord réservée à la maison d'habitation, elle peut aujourd'hui concerner l'ensemble du patrimoine immobilier non affecté à l'activité professionnelle.

Pour protéger sa résidence principale des saisies de ses créanciers professionnels, nul besoin de s'adresser à un notaire ou de faire une quelconque démarche. La loi MACRON a institué une protection systématique de la maison d'habitation au bénéfice des entrepreneurs individuels. Cette protection fait effet à l'égard des créanciers professionnels et dont la dette est postérieure au 6 août 2015, date de la promulgation de la loi MACRON (si la dette est antérieure, il faut que la déclaration ait été réalisée devant notaire, avec publication dans un journal d'annonce légale et s'inscrit dans le fichier immobilier).

Pour qui ? Seulement les entrepreneurs individuels, donc les agriculteurs en nom propre.

Le législateur n'a pas étendu ces mécanismes aux entrepreneurs exerçant sous une forme sociétaire, considérant, sans doute, qu'ils ont d'autres moyens pour protéger leur patrimoine personnel.

Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à nous contacter !

ACTUALITE REGIONALE

SOLIDARITE PAYSANS BOURGOGNE FRANCHE COMTE, NAISSANCE DE LA REGIONALISATION DE LA SOLIDARITE

SP BFC est née le 14 novembre 2016. C'est une union d'associations dont l'objectif est de mettre en commun des moyens de formation, de communication, d'échanger sur nos pratiques. SP BFC permettra plus de lisibilité pour nos élus et nos partenaires. Nous soutiendrons et favoriserons la création de nouvelles associations. Il s'agit aussi de représenter Solidarité Paysans et les intérêts des agriculteurs en difficulté au niveau régional.

Quatre associations font partie de SP BFC : Le Doubs ; le Jura ; la Bourgogne ; la Haute Saône.

Nous sommes 60 bénévoles et suivons 120 familles. SP BFC compte sur une partie du temps de Christelle, ingénieure agronome, employée par SP Jura. Une aide précieuse pour le lancement de SP BFC.



Depuis un an nous avons réalisé : des plaquettes à destination des agriculteurs et des partenaires, la rédaction d'un fil de liaison en commun ; nous avons rencontré des élus et enfin organisé une conférence débat

Notre région est fortement marquée par la ruralité, et son identité est largement agricole. Notons que face à la crise que traverse le secteur, le Conseil Régional mobilise des moyens financiers importants dans un plan d'action et d'aide aux agriculteurs. Solidarité Paysans a noté une augmentation très importante du nombre d'appels ces dernières années, cependant le bénévolat à ses limites. Pour y faire face, **nous sollicitons l'aide du Conseil Régional, afin qu'il nous octroie des moyens supplémentaires. Ainsi l'embauche de deux salariés permettrait de répondre aux besoins très importants des associations départementales.** Au niveau national, les associations qui ont un salarié traitent deux fois plus de dossiers que celles qui ne comptent que sur les bénévoles. Ainsi le Jura traite 70 dossiers par an, et le Doubs une trentaine. Pour tout agriculteur qui reste à la terre, ce sont 2,5 emplois directs sauvés.

Je veux croire que nos élus ont conscience de la difficulté sans précédent que traverse le monde paysan. Je veux croire que nous ne laisserons personne au bord du chemin, que nous pourrons permettre à ceux qui le souhaitent de rester à la terre. Je veux croire que la résolution des crises ne se fera pas au détriment des plus faibles. Croyons en l'action de Solidarité Paysans, disons-le haut et fort.

Jean-Paul Henry, Président de SP BFC

SOLIDARITE PAYSANS HAUTE SAONE EST NEE !

L'assemblée générale constitutive de Solidarité Paysans Haute-Saône a eu lieu le mercredi 21 septembre à Vesoul.

Avec l'appui de membres du réseau Solidarité Paysans de la région Franche-Comté et du national, **un groupe d'une dizaine de personnes s'est retrouvé pour créer une association d'accompagnement et de défense des agriculteurs en difficulté en Haute-Saône.** L'association est présidée par Philippe Goux.

A l'image des autres associations du réseau, Solidarité Paysans Haute-Saône agira pour la défense et l'accompagnement des agriculteurs en difficultés financières, économiques et/ou humaines. Dans un cadre associatif et bénévole, elle proposera un accompagnement global, individualisé et sur la durée aux agriculteurs qui la solliciteront.

Souhaitons dynamisme et longue vie à Solidarité Paysans Haute-Saône !

Communiqué de presse de septembre 2016

CONFERENCE-DEBAT SUR LES RISQUES PSYCHOSOCIAUX EN AGRICULTURE



Mardi 6 décembre 2016, Solidarité Paysans Bourgogne Franche Comté organisait une conférence débat sur le thème des risques psycho-sociaux en agriculture intitulée « **Des agriculteurs sous pression : une profession en souffrance** ». L'évènement avait lieu au Manège de Brack à Dole. Il a réuni **plus de 150 participants**, venus de toute la région, dont des **professionnels de l'agriculture** (Chambre d'Agriculture, DDT, DRAAF, banques, etc.); des **professionnels de la santé** (MSA, assistantes sociales, médecin); et enfin de **nombreux agriculteurs ou sympathisants de l'association** venus pour témoigner.

A la suite de la conférence de Véronique LOUAZEL, chargée d'étude en santé publique chez Solidarité Paysans, une table ronde a été organisée avec notamment la présence de Dominique Chalumeau - Président de La Chambre d'Agriculture du Jura – Jean Jacques LAPLANTE – médecin MSA – Bernard BENGHOZI – médiateur en relations humaines, fortement impliqué dans le réseau Solidarité Paysans – ainsi que Marie-Andrée BESSON – Présidente de Solidarité Paysans Jura.

Les propos de Véronique ont permis de rappeler que **le suicide n'est que la partie visible de l'iceberg lorsque l'on parle souffrance des agriculteurs**. Le mal-être décrit par les exploitants agricoles revêt des formes multiples : désespoir, anxiété, irritabilité, troubles du sommeil, épuisement, etc. impliquant à la fois des histoires de vie et des risques liés au travail.

Pour prévenir ces souffrances, l'étude de terrain et les divers témoignages montrent que les solutions demandent du temps.

Cependant, le fait de recréer du lien social et le fait de pouvoir faire ses propres choix, sont des éléments clés de la reconstruction de l'agriculteur et de la prévention de sa santé mentale.

Parmi les représentants présents beaucoup reconnaissent que **l'accompagnement mené par Solidarité Paysans Bourgogne Franche Comté est d'un réel soutien pour surmonter les difficultés**. La MSA Franche Comté a affirmé un soutien clair à l'association.



L'association se félicite du succès de cet évènement et remercie l'ensemble des participants pour leur présence et les échanges très riches qui ont pu avoir lieu durant le débat.

Face à l'engouement des institutions sociales et agricoles, Solidarité Paysans BFC espère reconduire ce genre de rencontre l'année prochaine... en Bourgogne cette fois ci !



Merci à SP jura pour l'organisation !
Merci à tous les bénévoles pour leur implication !
Merci à Daniel, notre animateur pour son engagement à nos côtés !

VIE DE SP DOUBS : ACTUS ET RENCONTRES

PIQUE NIQUE

Les adhérents et sympathisants de SP 25 se sont retrouvés le 6 novembre chez Ferjeux COURGEY à SURMONT. Nous comptons parmi nous des accompagnants et quelques accompagnés, mais aussi des représentants des mouvements solidaires comme la Confédération Paysans, l'AFOCG ou Accueil Paysan. Ferjeux nous a présenté sa ferme avec son évolution depuis une trentaine d'années ; ses satisfactions et ses difficultés.

Nous avons ensuite pris part au repas qui s'est prolongé tard dans l'après-midi.

Patrick, APAD-Solidarité
Paysans 25

DEMARCHE ANALYSE DES PRATIQUES

Nous avons décidé d'engager une démarche de relecture et d'analyse de nos pratiques dans le cadre de nos accompagnements APAD-Solidarité Paysans.

Cette formation-action est essentielle pour partager nos expériences heureuses ou malheureuses, nos réussites, nos difficultés et travailler sur un positionnement ajusté dans le cadre d'un espace de confiance et de respect mutuel.

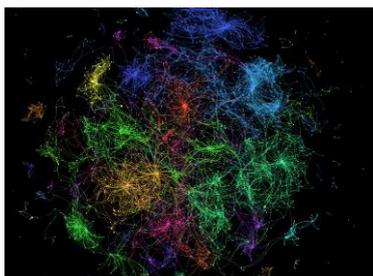
Les thématiques de travail en commun sont variées, on peut citer :

- quel équilibre entre empathie et distance ?
- comment être dans le questionnement et non dans le jugement ?
- comment repérer les points d'appui, bases du changement ?
- quel formalisme administratif mettre en place pour gagner en efficacité et crédibilité ?
- fonctionnement d'un binôme
- postures et attitudes favorisant l'écoute active

Beaucoup d'autres thématiques pourront être explorées. Cette formation-action est une chance et une opportunité tant à titre individuel que pour la reconnaissance et la visibilité Solidarité Paysans. Elle est de nature à conforter le groupe de bénévoles et renforcer la solidarité qui unit chacune et chacun d'entre nous. Solidarité Paysans sera crédible et efficace si une véritable solidarité de travail et d'engagement réunit ses bénévoles.

Jean-Marie ROUSSEL,
APAD-Solidarité Paysans 25

LES VOIES D'EXECUTION : FORMATION JURIDIQUE



C'est le Code Civil vu par un étudiant de l'Université de Compiègne ! Il y aurait 3000 nœuds et 6500 liens parmi les 3000 pages du best-seller napoléonien. Heureusement pour les participants à la formation de novembre 2016 qui n'ont pas tous sur leur table de chevet, à côté de leur Bible, ce monument du droit français, Léonie est arrivée pour nous éclairer sur les voies d'exécution qui n'ont rien d'impénétrables pour peu qu'à défaut de savoir on possède un peu de bon sens.

Et il y en avait du bon sens autour de la table que l'animatrice a su valoriser par des questionnaires quelquefois un peu sournois en nous expliquant par exemple que les outils de travail étaient insaisissables mais qu'un tracteur agricole n'était pas un outil de travail, surtout s'il était rutilant !? Nous pensions aussi que la maison d'habitation faisait partie de ces biens insaisissables ; nous avons raison, mais seulement depuis quelques mois et grâce à la loi Macron. Enfin Léonie insista sur la nécessité :

- de prévenir plutôt que de guérir : une sauvegarde est moins pénible qu'un redressement.
- de ne jamais laisser un courrier sans réponse ou de fournir une réponse tardive : une contrainte de la MSA peut être contestée dans le mois, au-delà « elle acquiert la force d'un titre exécutoire »

En conclusion cette formation a permis de donner une image vivante et plus « humaine » d'articles de lois souvent laissés à l'appréciation des seuls spécialistes.

Guy MAIRE, APAD-Solidarité Paysans 25

VIE DE SP JURA : ACTUS ET RENCONTRES

COMPTE RENDU FORMATION TRANSMISSION

En octobre 2016, nous étions une dizaine de bénévoles " solidarité Paysans " à participer à une journée de formation sur le thème " la transmission "

Nous avons commencé à réfléchir par petits groupes, suite à la journée précédente, à la question :

" Que faut-il mettre en place pour qu'une transmission de ferme se passe bien ? "

Il en est ressorti qu'il faut d'abord prendre du temps pour faire l'état des lieux, c'est à dire :

- étudier le statut du cédant
- quelle est la motivation de la transmission
- analyser l'existant et les objectifs du repreneur



Nous avons vu que l'agriculteur qui arrête son activité, ne peut pas céder ses baux. Il faut que le nouvel acquéreur signe de nouveaux baux et qu'il passe devant la commission et avis du préfet pour avoir une autorisation d'exploiter.

En ce qui concerne la transmission d'exploitation en difficultés, il est bon de connaître l'actif et le passif du cédant. Le repreneur reprend l'actif, correspondant à l'outil de production, ou partiellement.

Si la reprise se fait dans le cadre des procédures collectives, la situation est différente en fonction du statut d'exploitation. Si l'agriculteur est en entreprise individuelle, son patrimoine constitue la garantie de ses créanciers.

La composition de l'actif dépend aussi du régime matrimonial, concubinage ou Pacs.

En fonction de ces choix, les biens peuvent être détenus en indivision, en séparation de biens ou en communauté de bien.

- En indivision ou en séparation de bien, les créanciers ne peuvent saisir que la part du chef d'exploitation,
- Alors que les biens en communauté de bien sont saisissables dans leur totalité.
- En société, on met à l'abri son patrimoine privé qui reste détenu en nom propre.

Nous avons vu que pour une SCEA, il n'y a pas de protection du privé en cas de liquidation judiciaire.

En cas de décès de l'exploitant en activité, le mariage protège le patrimoine. On peut accepter l'héritage à concurrence de l'actif. Les baux sont poursuivis si le conjoint participe aux travaux, mais le bailleur peut s'opposer à la reconduction des baux d'où l'utilité d'être co-titulaire des baux pour l'épouse

Régine CANNELLE, SP Jura

PIQUE NIQUE AFOCG-JURA



Cette année c'est John ROYET qui nous a accueillis pour le traditionnel pique-nique de l'association ! Plus de **50 participants** (bénévoles, adhérents, familles accompagnées) se sont joints à nous le **17 juillet 2016**, pendant une belle journée ensoleillée.

Après un bon repas, John nous a fait visiter la ferme en nous rappelant tout l'historique.

Nous avons tous été très impressionnés par les superbes installations de la ferme. Nous avons même eu le droit à des démonstrations !

Ce pique-nique est toujours un chaleureux moment partagé ! L'année prochaine, ce seront des adhérents de l'AFOCG qui nous accueilleront.



INTERVIEW D'UN BENEVOLE DE SP JURA

Depuis combien de temps es-tu bénévole à Solidarité Paysans ?

Depuis 15 ans ! J'accompagnais des familles déjà dans le cadre de RESA (Réseau d'Entraide Solidarité Agricole) qui est devenu entretemps Solidarité Paysans. Depuis 10 ans je suis investi dans le fonctionnement de l'association.

Qu'est ce qui te motive ?

J'ai toujours été sensible aux situations de détresse, en particulier dans le milieu paysan : permettre à des personnes de RESISTER à des situations complexes, telle est ma motivation. Faire partie d'un réseau, est un facteur supplémentaire qui permet : d'échanger ; de se former ; d'apprendre à ne pas juger ; de respecter les personnes dans leur cheminement en s'appropriant leurs difficultés pour les aider à les surmonter.

SP : Pourquoi à Solidarité Paysans, parle-t-on d'accompagnement ?

Ac-compagner est synonyme de cheminer AVEC. Nous n'imposons pas nos idées, notre point de vue. Nous essayons de prendre du recul, d'analyser les situations, pour envisager l'avenir de la famille, de l'exploitation. La personne reste libre de ses choix. Nous ne sommes pas dans la contrainte, ni dans la recherche de résultat. Nous cheminons avec l'agriculteur, mais aussi avec des partenaires, notamment la MSA, les banques, les fournisseurs, etc. C'est toute la force de notre accompagnement.

L'année 2016 a été difficile. Constatez-vous plus d'appel au niveau de l'association ?

Le rythme d'appels est actuellement constant, mais nous ne sommes qu'au début. Les effets vont arriver : manque de récolte, mauvaise qualité des fourrages, chute de productivité laitière, impact sur les trésoreries ; et auront des impacts catastrophiques. En lait c'est -30 à 40% de production avec un coût de production similaire. Le lait à comté est également impacté : le prix est là mais la production n'y est pas. On peut dire que toute la profession est concernée.

Il est question d'aides en direction des paysans. Qu'en penses-tu ?

Les aides ! Sans doute il y aura moyen d'obtenir une année blanche au niveau bancaire. Pour les cotisations MSA : des prises en charge. Au niveau approvisionnement : il y a peu d'éléments. J'ai entendu une coop' dire : « on ne laissera pas tomber « nos » agriculteurs... ». Tout cela va demander à nouveau la rédaction de dossiers, et comme souvent, des paysans n'entreront pas dans « les normes » et ne bénéficieront pas de ces aides. Je vois surtout du stress supplémentaire... J'en profite pour dire : ne laissons pas une personne dans la solitude. Ayons une oreille attentive. PARLER c'est déjà RESISTER.

A ton avis, pour aider efficacement les paysans, que faudrait-il ?

Tout d'abord, arrêtons de jeter de la poudre aux yeux. Lorsque j'entends dire : « une exploitation c'est 500 000 à 1 000 000 €, 100 vaches laitières », c'est vraiment l'arbre qui cache la forêt ! Car derrière cela c'est de la surcharge de travail, du stress, de l'isolement, une mauvaise image vers le monde extérieur due aux épandages massifs d'effluents, traitement systématiques de produits phyto, etc. Avec cette année difficile, on entend dire « tout le monde ne s'en sortira pas, il faudra restructurer ». Eh bien moi je dis : NON ! Ceux qui sont les restructurants d'aujourd'hui seront les restructurés de demain. Nous sommes tout de même satisfaits d'entendre la prise de position du Président National des JA se démarquer nettement des OPA (édito Le Figaro, octobre 2016.). Car ceux qui seront amenés à partir, que deviendront-ils ?

Etre bénévole à SP c'est finalement assez complexe ?

Certes c'est complexe, mais combien c'est valorisant d'accompagner des personnes dans la globalité et non d'en rester qu'au professionnel qui n'est souvent qu'une partie du véritable problème. Je dois dire que nous recevons autant que nous donnons. Notre travail de bénévole en binôme est beaucoup favorisé par la formation que nous effectuons en interne, mais aussi par l'aide d'une animatrice compétente et dynamique. Une ombre au tableau : nous passons beaucoup de temps dans la recherche de financement. J'ose espérer que 2017 annonce un renouveau pour les paysans.



UNE FORMATION POUR ABORDER LES REGIMES MATRIMONIAUX



Le jeudi 10 novembre 2016 à Tourmont s'est déroulée une journée de formation sur ce sujet. Léonie LOMBRADO, juriste de notre groupement est donc intervenue devant 17

personnes, une journée très intéressante où nous avons pu comparer les régimes matrimoniaux, leurs limites, ce qu'il advient lors d'un décès d'une séparation ou d'un divorce, dans chaque cas précis.

En France 32 millions de personnes vivent en couple dont 23% en union libre, 4% sont pacsés et 73% ont choisi le mariage.

Le concubinage qui peut paraître plus simple offre très peu de droits et de garanties.

Le Pacs donne un peu plus de sécurité, mais on en trouve très vite les limites.

Le mariage avec ses différentes versions (communauté réduite aux acquêts, séparation de biens etc...) reste souvent la meilleure formule, après 2 ans de mariage, on peut faire une modification sous certaines conditions. Un conseil avant de choisir l'une ou l'autre formule, prendre contact ensemble avec un notaire, ceci est gratuit et permet d'être éclairé avant de s'engager.

Toutes les modifications telle la donation au dernier vivant se font devant notaire et ont un coût, mais cette formule protège vraiment l'époux restant.

Cette formation, destinée aux accompagnateurs bénévoles de Solidarité Paysans Jura, nous permettra d'être plus efficace et plus précis auprès des gens que nous rencontrons

André CAMUSET, Solidarité Paysans Jura



FORMATION BOVIN LAIT 2016

Cette année encore SP Jura et l'AFOCG Jura se sont associés pour proposer à leurs adhérents éleveurs laitiers une **formation pour améliorer la cohérence de leur système**. La formation s'est déroulée sur 3 jours, étalés entre novembre et décembre.

La première journée a permis de nous retrouver et de faire le point sur l'année écoulée. Les participants ont fait le constat que **le climat capricieux de ce printemps a eu des conséquences importantes sur la production du cheptel**.

Dans l'après-midi, nous sommes revenus sur le diagnostic de durabilité de l'exploitation qui avait été réalisé en amont de la formation (IDEA). Sur cette base nous avons échangé sur les points qui nous semblaient importants dans nos élevages : **gestion des pâturages, détection des chaleurs, alimentation du troupeau, intérêt de cultiver ses céréales, etc.**

Les deux journées qui ont suivies ont permis de **visiter deux fermes laitières** : celle de Gérald MOUTENET aux Nans, et celle de Samuel ETIEVANT à Mesnay. Eclairés par les commentaires de **Pierre Emmanuel BELOT** de l'Institut de l'Élevage, nous avons pu comprendre la cohérence de chaque exploitation, identifier les leviers d'amélioration et repartir avec des idées à mettre en place dans nos exploitations (ration alimentaire unique, analyse de sols, gestion de trésorerie avec les vaches de réformes, etc.).

Nous avons ressorti qu'une formation sur la thématique de la gestion des pâtures pourrait être utile à l'ensemble du groupe. Encore une formation riche en perspective pour le printemps !

Des journées très riches en échanges et en bonne humeur ! Merci à tous les participants.

Un participant à la formation

L'ACTU' DE SOLIDARITE PAYSANS

BILAN PARTICIPATION MOBILISATION MINISTRE

Vous êtes plusieurs à nous avoir demandé un bilan de la mobilisation lancée en juillet, le voici enfin !

Vu les délais impartis, le bilan est très positif notamment du point de vue de la mobilisation des personnes accompagnées !

Au niveau national, Solidarité Paysans avait reçu 300 copies de mail, mais **le Ministère nous a informés aujourd'hui avoir reçu 900 courriers !**

Dont des lettres assez longues où les personnes décrivaient bien leur situation, ce que leur avait apporté l'accompagnement...d'autres exprimaient leur colère...et d'autres encore leurs encouragements à Le Foll ! Ils ont été apparemment marqués par certaines situations décrites. Ils en ont fait remonter un échantillon au cabinet, qui a finalement décidé d'apporter une réponse à 200 personnes, soit parce qu'ils avaient leur adresse, soit parce qu'elles avaient ajouté quelque chose de particulier à la lettre-type...

Concernant les relations avec le ministère, le dispositif global annoncé au printemps par le ministère à destination des agriculteurs fragilisés ne s'est hélas pas concrétisé. Mais **du point de vue de la mobilisation du réseau, notre objectif a été atteint tant par le nombre de courrier adressé à Stéphane Le Foll que par le nombre de rendez-vous qui ont lieu avec des Préfets et des responsables des DDTM (chez nous dans le Doubs, Jura et la Haute-Saône) !**

UN GRAND MERCI A VOUS !

3 SUICIDES D'AGRICULTEURS PAR SEMAINE EN 2010-2011

Attendu depuis un an, le rapport de Santé publique France sur le suicide des agriculteurs en 2010-2011 a été publié le 5 octobre. La cadence infernale de suicide des agriculteurs se maintient. Sur la période 2010-2011, Santé publique France observe 296 morts par suicide d'agricultrices et agriculteurs en France métropolitaine, qui s'ajoutent aux 485 de 2007-2009, soit un total de 781 suicides recensés officiellement en 5 ans.

La moyenne annuelle est malheureusement à peu près équivalente à celle de la période 2007-2009 alors même que le nombre d'exploitants agricoles a diminué de 23 451 par rapport à la période précédente, en partie suite à des départs précoces¹. Or, on ne sait pas le nombre de suicides survenu un an après l'arrêt d'activité (notamment après une liquidation par exemple), ni ceux des agriculteurs des DOM-TOM.

On observe une surmortalité par suicide de 20% en 2010 des agriculteurs par rapport aux hommes du même âge dans la population française, et une surmortalité particulièrement forte chez les agriculteurs âgés de 45 à 54 ans (+33 % en 2011). En 2010, 44 agriculteurs âgés de 25 à 44 ans se sont également suicidés. Ce nombre important s'inscrit dans la lignée de la période précédente. On peut regretter avec les auteurs du rapport que les faibles effectifs relevés dans certains secteurs d'activité (élevage spécialisés, maraichage...) et pour les femmes, aient limité certaines analyses statistiques.

On note en 2010, un excès de suicides particulièrement marqué des éleveurs bovins-lait. Le rapport pointe que cela coïncide avec de fortes difficultés financières du secteur, conjuguées à un problème sanitaire. Ces chiffres sont ceux des années 2010 et 2011 ; or, depuis, le contexte économique agricole français s'est fortement détérioré. Quelle est la situation aujourd'hui dans un contexte de successions ou superpositions de « crises » qui touchent toutes les productions ?

Solidarité Paysans constate entre 2011 et 2015 une augmentation de 42 % du nombre de nouveaux agriculteurs qui lui font appel, et rencontre des personnes dans une profonde détresse face à une situation économique très dégradée.

Combien de morts par suicide d'agriculteurs dénombre-t-on depuis 2012 ? Combien de morts faudra-t-il encore pour que la profession fasse le bilan de cette politique agricole libérale et excluante ? Le plan annoncé par le Premier ministre le 4 octobre n'est pas à la mesure de la situation décrite dans ce rapport.

Communiqué de presse de Solidarité Paysans du 7 octobre 2016

ACTUALITE DU RESEAU INPACT

REUNION DE BILAN ENTRE TOUS LES ADMINISTRATEURS DES ASSOCIATIONS MEMBRES DU RESEAU INPACT

8 novembre 2016, la salle des fêtes de Molamboz nous ouvre ses portes pour une rencontre des conseils d'administration des associations qui composent InPACT Jura

Les objectifs :

- se connaître mieux entre membres des différents CA
- connaître et comprendre l'historique du collectif et ses missions
- faire le point sur la situation actuelle
- poser les perspectives à venir



Même si toutes les associations sont représentées, les membres des CA se sont peu mobilisés. Cela a tout de même permis de faire un bon travail de connaissances mutuelles grâce au tour de table de présentation et au temps d'échanges

Retour sur le démarrage du collectif en 2012. Nous avons des objectifs communs : défense des paysans, d'une agriculture paysanne, de l'accès au métier et de produits locaux, de qualité et accessible au plus grand nombre. Chaque association a envie de porter des choses ensemble en gardant son identité. Un temps d'échanges et de connaissance mutuelle nous a permis de présenter au conseil général une note d'intention représentative de chacune des associations et de nos souhaits collectifs.

Quelques actions communes sont nées de cette envie de faire avancer collectivement les choses :

- des outils de communications qui nous ont permis d'être présents lors de manifestations.
- Un catalogue commun de formations
- des soirées débat sur la transmission
- les soirées lors du festival ALIMENTERRE
- une intervention commune au CFPPA de Montmorot
- une formation « de l'idée au projet » avec 12 stagiaires

Aujourd'hui, le collectif se heurte à une difficulté : nous n'avons plus de coordinateur faute de financements. Les moyens financiers venus du Conseil Général, n'ont pas été renouvelés par le Conseil Départemental actuel.

L'avenir :

- poursuivre l'élargissement d'InPACT. L'AFOCG du Doubs nous a rejoints courant 2015 en vue de co-porter de la formation « de l'idée au projet »
- établir des contacts avec la nouvelle région
- dépôt de dossier de financement auprès de la fondation Terre de Liens
- poursuivre le travail sur la transmission

Chaque association reconnaît que c'est une force d'être ensemble

Nous sommes tous d'accord pour continuer cette belle aventure collective et souhaitons vraiment que chaque conseil d'administration appuie et encourage cette orientation.

Christiane AYMONIER, membre d'Inpact



PARLER DE SOLIDARITE PAYSANS AUTOUR DE VOUS

Nous vous rappelons que nous disposons de **flyers** et de **plaquettes** pour présenter Solidarité Paysans, son action et le fonctionnement de l'accompagnement proposé.

N'hésitez pas à les donner aux personnes qui seraient en difficulté dans votre entourage. Si vous n'en avez plus, vous pouvez soit les récupérer au bureau, ou lors du pique-nique, ou encore nous pouvons vous en envoyer.

NOUS VOUS SOUHAITONS A TOUS DE JOYEUSES FETES DE FIN D'ANNEE !



Dessin d'Hervé Yung, 2016

"ODE AUX THÉRAPEUTES DE LA PAYSANNERIE"

Au détour de difficultés, je les ai rencontrés,
 Quand j'ai pu leurs parler, ils m'ont éclairée,
 Quand j'ai pu me confier, ils m'ont soulagée.
 Au détour de difficultés, je les ai appréciés,
 Quand les rencontres se sont succédées,
 Que j'ai enfin avancé, l'horizon s'est éclairé.
 Au détour de difficultés, je veux les remercier,
 Quand le fil s'est déroulé, ils m'ont empêchée de renoncer,
 J'ai pu à nouveau croire en mes espoirs intimidés,
 Au détour de difficultés, un lien s'est créé,
 Quand la Solidarité a opéré, c'est la vie que j'ai retrouvée,
 L'envie de continuer malgré les difficultés.
 Au détour de la Solidarité, une paysanne est née.

RETENEZ LA DATE

Assemblée générale d'APAD-Solidarité Paysans 25

7 mars 2016

« La place des femmes en agriculture »

MERCI

B.J.R.

Avec le soutien de nos partenaires :

